

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-04-08

Conseil d'administration du 2 avril 2026

### Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2025

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré dans le cadre du conseil d'administration du 2 avril 2026.

#### Décide :

##### Article 1

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2025 est approuvé.

##### Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 2 avril 2026

Pierre DEHEUNYNCK  
Président du Conseil d'administration

